



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 30 octobre 2013

Communiqué de presse

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL (CESER) RENOUELE ET FEMINISE



Dominique Bur, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, a signé ce 29 octobre 2013 l'arrêté fixant la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental (Ceser) de la région Nord – Pas-de-Calais. Pour ce renouvellement, le préfet avait fortement incité les organismes à féminiser et à rajeunir l'instance et avait souhaité assurer une assemblée représentative de la société civile en tenant compte des évolutions intervenues en région durant la dernière mandature. La séance plénière d'installation de la 8^{ème} mandature du Ceser est fixée au mardi 5 novembre 2013 à 9h en préfecture – salle des Fêtes (entrée rue Jacquemars Gielée).

Des orientations gouvernementales respectées

Cette nouvelle composition répond aux orientations fixées par la circulaire interministérielle du 27 juin 2013 :

- par l'introduction de 2 organismes de jeunesse supplémentaires : la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) et l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) et l'attribution d'1 siège supplémentaire aux jeunes dirigeants d'entreprises, soit un total de 5 organismes de jeunesse pour 5 sièges ;
- par la création d'un pôle économie sociale et solidaire englobant 2 sièges supplémentaires pour la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et pour l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire ;
- par la création d'1 siège pour le handicap désigné par accord entre l'union régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et l'association des paralysés de France.

Les enjeux de la féminisation et du rajeunissement du Ceser

Le renouvellement a été opéré grâce à deux éléments : la nomination de 72 nouveaux membres et une féminisation accrue.

Le préfet s'est félicité du taux de féminisation, passant de 15 % de femmes en 2007 à 42 % en 2013. Ce sont donc 51 femmes qui ont été nommées au sein de cette assemblée comptant 119 membres. Le principe de parité fixée à 40 %, qui constitue une des préconisations majeures de la circulaire interministérielle du 27 juin 2013, a donc été respecté.

Par ailleurs, l'âge moyen de la nouvelle composition est de 53 ans au lieu de 55 ans en 2007.

Le rôle du Ceser

Composé de représentants de la vie économique et sociale ou oeuvrant en faveur de l'environnement, le Ceser est appelé à émettre des avis sur toute question d'intérêt régional relevant de l'action économique, sociale, culturelle ou environnementale. Il a ainsi une fonction d'évaluation des politiques publiques et contribue à l'élaboration des stratégies du développement régional.

Retrouvez l'arrêté préfectoral de composition du Ceser sur :
<http://www.nord.gouv.fr/Actualites/Communiques-et-dossiers-de-presse/Communiques-et-dossiers-de-presse-2013>

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais
12-14, rue Jean sans Peur - 59039 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 56 82 - www.nord.gouv.fr